

PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service Aménagement Urbain et Habitat
Affaire suivie par Monsieur Michel WILLEMYNS
Tél.: 04.92.30.56 54
Courriel : michel.willemys@alpes-de-haute-provence.gouv.f

Digne-les-Bains, le 06 MARS 2017

LE PRÉFET
à

**Mesdames les maires,
Messieurs les maires,**

Objet : Accessibilité des Établissements Recevant du Public Démarchages abusifs

L'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014, ratifiée par la loi n° 2015-988 du 5 août 2015, a fixé, à tous les propriétaires/gestionnaires d'Établissements Recevant du Public (ERP) qui ne sont pas conformes à la réglementation accessibilité, l'échéance du 27 septembre 2015 pour transmettre une demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap). L'engagement dans ce dispositif et la mise en œuvre de l'Ad'Ap doivent se poursuivre avec le même esprit constructif afin de promouvoir la politique d'accessibilité que nous portons collectivement.

Plusieurs gestionnaires d'établissement recevant du public ont alerté la préfecture et la Direction Départementale des Territoires (DDT) sur le fait qu'ils sont démarchés agressivement par courrier, mail ou téléphone par des sociétés leur proposant de réaliser un diagnostic accessibilité de leur ERP, un dossier d'Ad'Ap ou une attestation d'accessibilité. Ces sociétés s'attaquent en priorité aux ERP isolés de 5e catégorie, cible la plus vulnérable pour les démarchages.

Ce qui est contestable est la forme de certains de ces démarchages, la méthode, les menaces associées et le fait que les prestataires se présentent comme mandatés par la préfecture.

Diffuser l'information et prévenir les gestionnaires, en même temps que d'inviter les victimes à se signaler et à saisir le service Consommation de la DDCSPP, reste la priorité.

Je vous propose de relayer cette alerte auprès des propriétaires ou gestionnaires d'ERP de votre commune.

Je vous remercie de votre implication qui permettra aux collectivités publiques, au nom de l'exemplarité et de la transparence, de permettre l'accès à tous les établissements et installations publics.

Bernard GUERIN

